



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 octobre 2020  
19 heures 00

---:---:---:---:---:---:---:---

CC/AS

N° 002601

Finances -  
Instauration du  
versement mobilité  
sur le territoire de la  
commune d'Apt

Affiché le :

Jeudi 29 octobre 2020

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVÉNIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2333-64 et suivants, et D 2333-83 et suivants ;
- Vu le code du travail et notamment ses articles L 1111-2 et L 1111-3 ;

Dans le cadre de la mise en place du service public de transport urbain de voyageurs, la commune instaure le versement mobilité sur son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette contribution est affectée au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains et non urbains ainsi qu'au financement des opérations visant à améliorer l'intermodalité transport en commun-vélo.

Il est rappelé que les employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus dans le périmètre d'une autorité organisatrice où a été institué le versement mobilité sont assujettis à la contribution versement mobilité.

Cette contribution destinée à financer les transports en commun est recouvrée par les Urssaf qui sont chargées de la reverser aux autorités organisatrices.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20201029-2601-AI  
Date de télétransmission : 29/10/2020  
Date de réception préfecture : 29/10/2020

Le conseil municipal doit statuer afin :

- De voter le taux du versement transport proposé à 0,40 % sur le territoire de la ville d'Apt à compter du 01/01/2021 ;
- D'instituer le versement mobilité sur le territoire de la Ville d'Apt ;

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ  
LE CONSEIL**

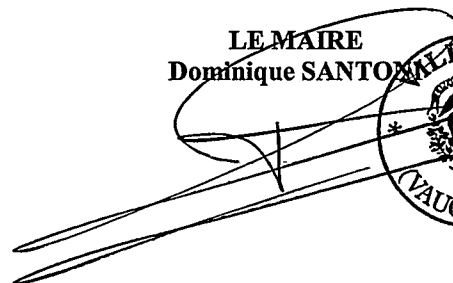
**Approuve** l'instauration du versement mobilité destiné au financement des transports urbains sur la commune d'Apt ;

**Approuve** le vote du taux de versement mobilité égal à 0,40 %, applicable aux rémunérations brutes des salariés travaillant dans le périmètre de transport urbain de la commune d'Apt à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTON**



Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20201029-2601-AI  
Date de télétransmission : 29/10/2020  
Date de réception préfecture : 29/10/2020